



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement 1907/2006/CE [REACH]

Revue le 01.08.2011

Date d'impression: 01.08.2011

Page 01 de 05

1. Identification de la substance / préparation et de la société

Nom du produit: SOLARCLIN

Utilisation pertinente: Liquide de nettoyage pour les installations solaires thermiques.

Société: TYFOROP Chemie GmbH, Anton-Rée-Weg 7, D - 20537 Hamburg
Tél.: +49 (0)40 -20 94 97-0; Fax: -20 94 97-20; e-mail: info@tyfo.de

Numéro d'appel d'urgence: Tél.: +49 (0)40 -20 94 97-0 (en semaine 8h à 17h)

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les critères du GHS.

Éléments d'étiquetage conf. à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Classification de la substance ou du mélange:

Conf. au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: N'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

Conf. à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE: Dangers possibles: Pas de dangers particuliers connus.

Autres dangers:

Pas de dangers particuliers connus.

3. Composition / information sur les composants

Caractérisation chimique:

Ether monoéthylique du triéthylèneglycol; 2-(2-(2-methoxyethoxy)ethoxy)-ethanol

REACH-Numéro d'enregistrement: 01-2119475101-50-0001

Numéro CAS: 112-35-6

Numéro CE: 203-962-1

4. Premiers secours

Indications générales: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation: En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais, demander l'avis d'un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion: Appeler immédiatement le médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes: Aucun symptôme connu à ce jour. Dangers: Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement: Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Mousse stable aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, produits extincteurs en poudre.

Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie - Continuation

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux: Oxyde de carbone (CO).
Dioxyde de carbone (CO₂).

Conseils aux pompiers:

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Référence à d'autres sections:

Indications complémentaires: Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir chapitre 7.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions lors de la manipulation: Veiller à la bonne aération des locaux.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Stockage: ne pas utiliser de récipients en métal léger. Données complémentaires: Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Empêcher les entrées d'air ou d'oxygène (formation de peroxydes).

Utilisations finales particulières:

Aucunes autres recommandations.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valeurs limite d'exposition: Les valeurs limite d'exposition ne sont pas disponibles.

Valeurs DNEL/DMEL:

Ether monoéthylrique du triéthylèneglycol, Numéro CE 203-962-1, Numéro CAS 112-35-6.

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Groupe de personnes</u>	<u>Durée de l'exposition/Effet</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarques</u>
Dermale	Travailleur	Long terme/effets systémiques	40 mg/kg pc/jour	DNEL
Inhalatoire	Travailleur	Long terme/effets systémiques	156 mg/m ³	DNEL
Dermale	Population générale	Long terme/effets systémiques	20 mg/kg pc/jour	DNEL
Inhalatoire	Population générale	Long terme/effets systémiques	93 mg/m ³	DNEL
Orale	Population générale	Long terme/effets systémiques	2 mg/kg pc/jour	DNEL

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle - Continuation

Valeurs PNEC:

Ether monoéthylique du triéthylèneglycol, Numéro CE 203-962-1, Numéro CAS 112-35-6.

Compartiment de l'environnement	Valeur
Eau (eau douce)	10 mg/l
Eau (eau de mer)	1 mg/l
Eau (libération intermittente)	50 mg/l
Sédiment (eau douce)	36.6 mg/kg sédiment dw
Sédiment (eau de mer)	0.8 mg/kg sédiment dw
Sol	1.73 mg/kg sol dw
STP	200 mg/l
oral	89 mg/kg aliment pour animaux

Mesures générales de protection: Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau en appliquant une pomade. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

Protection respiratoire: Protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée. Masque complet conformément à la norme DIN EN 136. Filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141. L'utilisation d'appareils à filtre suppose que l'atmosphère ambiante contienne au moins 17% d'oxygène en volume et que la plus forte concentration en gaz ne dépasse pas la norme de 0.5% en volume. Respecter les réglementations en vigueur, par exemple les normes EN 136 / 141 / 143 / 371 / 372 ainsi que les autres réglementations nationales.

Protection des mains: En cas d'exposition prolongée: gants en caoutchouc butyle. Temps minimum de rupture/gant: 480 min. Epaisseur minimum/gant: 0,7 mm. En cas de brève exposition (dispositif de protection): gants en caoutchouc nitrile. Temps minimum de rupture/gant: 30 min. Epaisseur minimum/gant: 0.4 mm. Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

Protection des yeux: Lunettes avec protection latérale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide.	
Couleur:	Jaune clair.	
Odeur:	Inodore.	
Valeur du pH (20 °C):	Neutre.	
Température de fusion:	-44 °C.	(DIN 51583)
Point d'ébullition :	250 °C.	(DIN 51758, closed up)
Point d'éclair:	110 °C.	
Lim. inférieure d'explosivité:	1.3 % (V).	
Lim. supérieure d'explosivité:	9.9 % (V).	
Pression de vapeur (20 °C):	0.1 hPa.	
Solubilité dans l'eau (20°C):	Miscible.	
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow, 20 °C):	-1.12.	
Temp. d'auto-inflammation:	ca. 210 °C.	(DIN 51794)
Décomposition thermique:	> 300 °C.	
Viscosité (cinématique, 20 °C):	7.0-7.5 mm ² /s.	(DIN 51562)
Propriétés explosives:	La substance ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives.	
Propriétés comburantes:	La substance ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés comburantes.	
Autres informations:		
Densité (20 °C):	Env. 1.05 g/cm ³ .	(DIN 51757)
Données complémentaires:	Le produit est hygroscopique.	

10. Stabilité et réactivité

Reactivité:	Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses".
Stabilité chimique:	Le produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction dangereuse connue si le produit est manipulé et stocké correctement.
Conditions à éviter:	Non connu.
Matières incompatibles:	Non connu.
Produits de décomposition dangereux:	Néant, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques:	
Toxicité aiguë:	Toxicité orale: DL50 >10.500 mg/kg (rat, Méthode: OCDE 401). Toxicité dermale: DL50 >2.000 mg/kg (lapin). Toxicité par inhalation: LC0 >10 ppm (8 h, rat, Méthode: OCDE 403)
Irritation:	Irritation primaire cutanée: Non irritant. (lapin, Méthode: OCDE 404). Irritation oculaire: Non irritant. (lapin, Méthode: OCDE 405).
Toxicité par administration répétée:	Toxicité par administration répétée (étude subchronique). Voie d'administration: eau de boisson NOAEL: 400 mg/kg (Rat (mâle/femelle)). LOAEL: 1.200 mg/kg (Rat (mâle/femelle)). Méthode: Ligne directrice 408 de l'OCDE. Toxicité par administration répétée (étude subchronique). Voie d'administration:dermique NOAEL: 4.000 mg/kg (Rat (mâle/femelle)).
Evaluation de la mutagénicité:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, la substance est considérée comme non mutagène.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction.
Evaluation de la tératogénicité:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.

12. Informations écologiques

Toxicité:	Toxicité sur poissons: CL0 >5.000 mg/l (96 h, Poisson zèbre, M: OCDE 203). Toxicité sur daphnies: CE50 >500 mg/l (48 h, Daphnia magna, Méthode: OCDE 202 - ISO 6341 - 84/449/CEE (V, C2). Toxicité sur algues: CE50 >500 mg/l (72 h, Scenedesmus subspicatus). Toxicité sur bactéries: CE0 >2.000 mg/l (30 min, boue activée (ind.)) (Méthode: OCDE 209 * 1984 boues activées, inhibition de la respiration.)
Persistance et dégradabilité:	Biodégradabilité: 100 % (13 d) facilement biodégradable. (Méthode: OCDE 301 B)
Potentiel de bioaccumulation:	Bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation (log Pow < 3).
Mobilité dans le sol:	Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement: Faible potentiel d'adsorption dans le sol (log Pow < 3). Comportement dans les compartiments de l'environnement: Aucune donnée connue.
Resultats d'évaluation PBT et vPvB:	Au vu de toutes les données de toxicité et d'écotoxicité, il est possible de statuer que la substance ne remplit ni les critères des PBT ni ceux des vPvB.
Autres effets néfastes:	Informations écotoxicologiques complémentaires: Utilisé de façon adéquate, le produit n'entraîne aucune perturbation dans les stations d'épuration.

13. Considerations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Produit: Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération agréée.
Emballages non nettoyés: Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre - ADR, RID: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial inter. - ADN: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime - IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien - ICAO/IATA: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Voir les sections 6 à 8 de ce document.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglementations particulières: MAK: non déterminé (RFA).

Évaluation de la sécurité chimique:

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) est disponible pour la substance.

16. Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche se indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.